

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LOIR-EN-VALLEE
27 AOÛT 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi vingt-sept août à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Loir-en-Vallée, légalement convoqués le 20 août 2021, se sont réunis selon les règles de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 de gestion de la sortie de crise sanitaire valables jusqu'au 30 septembre 2021, sous la présidence de Madame Galiène COHU, Maire.

Après appel uninominal,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

COHU Galiène, AUBRY Xavier, CASTEL Marie, SETTIER Patrick
BORDIER Diego, SALMON Eric, DARLOT Virginie
MARIE Pascal, ESCARRA Bruno, RENAUDIN Catherine, TINTAUD Christelle, CHASSANY Philippe
BOURREAU Yves, FACQUEUR Jean-Pierre, COMMON Peggy, LOYAU Jacky, Aimée TRUMEAU,

Absents excusés :

AUBRY Monique qui a donné procuration à MARIE Pascal
CRINIÈRE Martine qui a donné procuration à FACQUEUR Jean-Pierre
ROUILLARD Jean-Claude qui a donné procuration à CASTEL Marie
WITKOWSKI Christelle qui a donné procuration à DARLOT Virginie
BUSSON Marinette qui a donné procuration à BORDIER Diego
PEAN Nicole qui a donné procuration à BORDIER Diego

Assistait également à la réunion :

Gérard COPIN (conseiller supplémentaire)

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jacky LOYAU désigné, remplit les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention Agence de l'eau service assainissement

1) FINANCES

• **Notification des subventions 2021**

Madame le Maire informe des subventions notifiées durant l'été pour les projets programmés au budget 2021 :

Plan de relance départemental : financement à hauteur de 80%

<u>Travaux</u>	<u>Commune délégués</u>	<u>Coût € HT</u>
- Consignes connectées	Ruillé	30 634
- Cimetières (mur, columbarium, cavurnes)	La Chapelle Gaugain, Lavenay et Poncé	13 908
- Réfection du plancher du lavoir	Lavenay	743
- Travaux d'agrandissement et de sécurisation de l'épicerie	La Chapelle Gaugain	4 425
- Régénération du court de tennis et installation d'un pare ballons au city park	Ruillé	8 880
Total		58 590

DETR/SIL 2021

<u>Travaux</u>	<u>Commune délégués</u>	<u>Coût € HT</u>	<u>Taux notifié</u>
- Création d'un local agents techniques	La Chapelle Gaugain	176 160	49.51 %
- Aménagement Plateformes multimodales	La Chapelle Gaugain et Ruillé	291 640	50.65%
- Vidéosurveillance City park	Ruillé	5 896	42.40%

2) CCLLB

• **Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé – Convention de prestation de services proposée par l'EPCI au bénéfice des communes membres en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines communaux d'assainissement collectif – eaux pluviales – D 85**

Madame le Maire expose :

Vu l'article L.5214-16-1 du CGCT,

Vu l'article L.5211-56 du CGCT,

Vu la demande des communes membres en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et plus particulièrement dans les domaines suivants de compétence communale : assainissement collectif – eaux pluviales,

Considérant que la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dispose en interne au sein de ses services, des compétences permettant de répondre aux besoins de ses communes membres notamment en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants : travaux de compétence communale d'assainissement collectif et eaux pluviales,

Vu la possibilité pour la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé d'apporter son concours aux communes membres dans le cadre de prestations de services en contre partie du remboursement de frais d'ingénierie,

Mme le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la prestation de services de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en contrepartie du remboursement des frais d'ingénierie.

Une convention de prestation de services sera établie avec l'EPCI. Les modalités proposées sont les suivantes :

Nature des prestations	Ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants : - Accompagnement pour étude diagnostic et schéma directeur, - Programmation de travaux d'assainissement collectif et eaux pluviales, - Veille technique et réglementaire pour le suivi technique des stations de traitement des eaux usées, - Analyses des contrats de prestations et/ou d'affermage
Conditions de tarification de la prestation de services à la commune bénéficiaire	- <u>Missions individualisées :</u> La prestation sera facturée au temps passé. L'unité de comptage est l'heure qui peut être subdivisée en quarts. Le prix de la prestation est fixé à 39,50 €/heure. Elle comprend tous les frais : salaire, charges sociales, maladie, formation, congés payés, protection sociale, frais de déplacement et frais divers liés à l'exercice des missions du ou des agents du pôle ingénierie technique missionnés.
Durée de la convention	3 ans à compter de sa date de signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1.- Sollicite l'intervention de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé pour la réalisation d'une prestation de services en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les conditions définies ci-dessus,
- 2.- Accepte les termes de la convention de prestation de services proposée,
- 3.- Mandate Mme le Maire ou son représentant pour la signature de la convention à intervenir.

3) RESSOURCES HUMAINES

• Travail d'Intérêt Général

Madame le Maire informe qu'elle a été saisie d'une demande du Tribunal de Grande Instance pour accueillir une personne en condamnation judiciaire pour la réalisation d'un travail non rémunéré au profit de la collectivité pour une durée et un temps de travail fixés par le juge. Le Ministère de la justice reste donc l'employeur légal. Le conseil municipal, dans une démarche d'œuvrer à l'inclusion sociale, approuve cette action collaborative au sein du service voirie/espaces verts de la commune.

- **Recrutement d'un auxiliaire de bibliothèque en CAE-PEC – D 86**

- **Vu** le code du travail ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Maire informe l'assemblée :

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun pour la région Pays de la Loire est fixé à 80 % du montant brut du SMIC pour les embauches en « PEC convention initiale ».

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions **d'auxiliaire de bibliothèque à temps partiel** à raison de **30 heures / semaine** pour une durée de **12 mois à compter du 1^{er} septembre 2021**

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées ***au SMIC horaire***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4) BATIMENTS

- **Commission**

Des réunions de la commission sont programmées prochainement pour les projets de création d'un local d'accueil agents techniques à La Chapelle Gaugain et la restitution des audits énergétiques des bâtiments de Loir-en-Vallée, pour lesquels la commune a obtenu des subventions

5) ENVIRONNEMENT

• Méthanisation

L'association AILE accompagne la commune pour l'élaboration du cahier des charges concernant l'étude de faisabilité. L'ADEME sera sollicitée pour une demande de subvention à hauteur de 50%.

• Assainissement

Travaux de réhabilitation des réseaux Eaux usées sur la commune déléguée de Ruillé – D 87

Ceux-ci s'inscrivent dans la programmation des travaux prioritaires issue du schéma directeur élaboré sur la commune de Ruillé. Le bureau d'études ARTELIA a été missionné pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

Les travaux concernent cinq secteurs de la commune déléguée avec les coûts estimatifs suivants :

Secteurs des travaux	Montant prévisionnel H.T
Route de Dauvers	64 000 €
Rue Labbé Dujarié	42 000 €
Rue des Fondeux	18 000 €
Rue de l'industrie	5 400 €
Rue André Pineau	6 200 €
Essais préalables à la réception	6 000 €
Montant total des travaux	139 600 €.HT
Missions complémentaires levées topo, diag et étude géotechniques	8 500 €
Maîtrise d'œuvre	14 830 €
Montant total	164 930 €

Le démarrage est prévu printemps 2022. Ces travaux sont actuellement susceptibles de se voir attribuer des aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le dossier de demande de subvention,
- Solliciter auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Le conseil municipal, à l'unanimité, acte cette proposition

Etude diagnostique et élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif sur les communes déléguées de Poncé, Lavenay et La Chapelle Gaugain

Il est informé du démarrage de la campagne de mesure des nappes basses au 1^{er} septembre pour une durée de 21 jours dont l'objectif est de quantifier le volume d'eaux parasites qui s'infiltrent dans le réseau assainissement collectif.

• Voie verte

Une réunion de présentation de l'avancement du projet sur les 7 sites retenus : lavoir et moulins de Paillard à Poncé, camping et aire de pique-nique à Pont de Braye, mairie, rue de Syke et la touche à Ruillé est programmée le 08 septembre en présence de l'interlocuteur de la CCLLB qui établira l'étude de faisabilité. Il est rappelé que le département est maître d'ouvrage de la voie verte.

6) COMMUNICATION

- **Accueil des nouveaux habitants**

La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le samedi 28 août aux Moulins Paillard. Un présent aux couleurs de Loir-en-Vallée leur sera offert.

- **Kakémonos**

Projet d'un concours photo dont les lauréats verront leurs œuvres produites sur les prochains kakémonos en 2022

- **Plaque Solange Alexandre**

Il est donné lecture du texte qui honorera Madame Alexandre, Résistante, dont la place de la mairie de Ruillé portera prochainement le nom

- **Site internet**

Les manifestations culturelles, sportives et associatives alimenteront désormais le site internet et la page facebook de la commune. Elles devront être communiquées par les communes déléguées aux administrateurs de la communication pour mise en ligne.

7) CULTURE / TOURISME

- **Camping de Ruillé**

L'ouverture du camping de Ruillé sera prolongée jusqu'au 26 septembre. Un bilan de saison et de projets sera réalisé à la suite.

- **Festiloir 2022**

Il sera proposé la candidature de la Commune déléguée de Lavenay à l'édition 2022 prévue du 23 au 30 juillet

Séance levée à 23h00